

Itinéraire culturel du Tournesol en Wallonie

Rédaction juillet 2026

Par Florence Desmet du SPW-ARNE Direction R&D et
Coline Crevits du CRA-W

CYCLE DE VÉGÉTATION

Le tournesol est une **plante annuelle oléagineuse** que l'on observe de plus en plus dans nos campagnes. **L'évolution du climat ouvre aujourd'hui de nouvelles perspectives** pour sa culture en Wallonie.

Le tournesol est une culture de printemps avec un **cycle court** entre 120 et 150 jours.

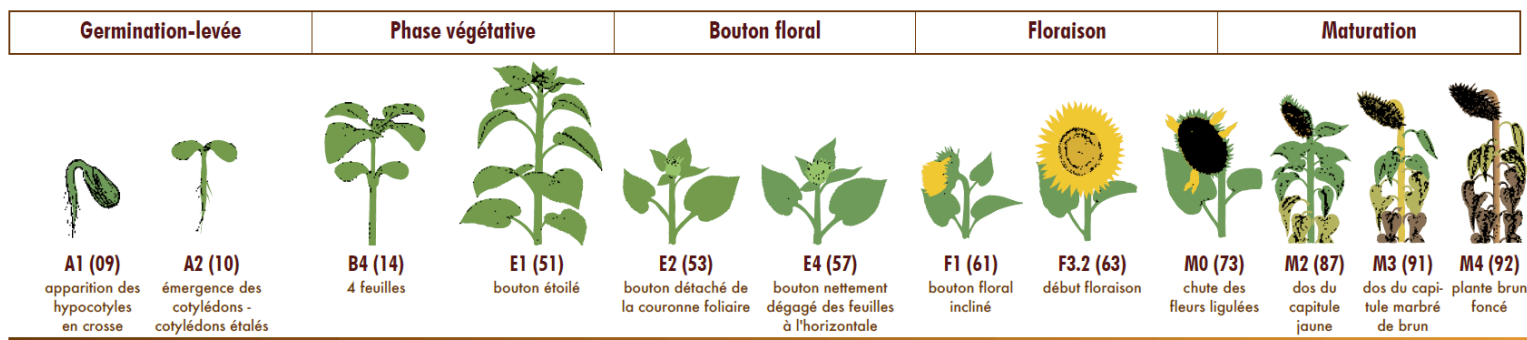


Figure 1: illustration des stades de développement de la culture de tournesol (Terres Inovia)

CHOIX VARIÉTAL

Les **variétés précoces** sont recommandées dans nos conditions pédoclimatiques afin que la maturité soit atteinte avant la dégradation des conditions de récolte (idéalement avant fin octobre). Il s'agit d'un défi majeur pour la culture du tournesol, qui doit accumuler environ 1 500 degrés-jours (base 6°C) entre le semis et la récolte pour parvenir à maturité.

Outre pour la maturité, le **choix variétal est important** pour sélectionner des variétés plus tolérantes aux maladies telles que la sclérotinia.



Figure 2: Essais variétaux du projet SUNWALL 8 juin 2023 à Gembloux

- ➡ Consultez l'annexe 1 avec les résultats des essais variétaux du CRA-W en conventionnel
- ➡ Consultez l'annexe 2 avec les résultats des essais variétaux du CRA-W en BIO

IMPLANTATION



• Densité de semis

La densité de semis doit être adaptée au potentiel du sol et à l'objectif de rendement. Elle affecte plusieurs paramètres de la culture :

1. La hauteur des plantes
2. La taille des capitules
3. La sensibilité aux maladies
4. La sensibilité à la verse
5. Le rendement
6. La précocité de la récolte

L'objectif est de maximiser le rendement sans porter préjudice aux autres facteurs

Sur base des résultats obtenus des essais menés de 2021 à 2025, la **densité de 9-10 plantes/m²** est toujours recommandée.

• Date de semis

La précocité du semis constitue un levier important pour atteindre une maturité suffisante du tournesol. Les essais menés en Wallonie entre 2021 et 2025 ont ainsi mis en évidence l'intérêt d'un semis précoce, réalisé dans des conditions optimales, afin de permettre une récolte avant les conditions automnales d'octobre. Le semis est idéalement réalisé le plus tôt possible en avril, dans un sol suffisamment réchauffé (au moins 8 °C à 5 cm de profondeur).

• Semis

Le semoir utilisé pour le tournesol doit être adapté à la taille et à la forme des graines. Il est recommandé de privilégier des **semoirs à distribution pneumatique ou mécanique**, équipés d'**éléments semeurs à disques ou de roues plombeuses**. L'**écartement entre rangs** est généralement de **45 cm**, avec une profondeur de semis de **5 cm**. Un écartement de 75 cm, à densité de semis équivalente, peut entraîner une légère perte de rendement.



FERTILISATION

Une fertilisation raisonnée est utilisée pour contrôler la taille des feuilles et réduire la pression de la septoriose. Un apport de **60 unités d'azote** est recommandé au stade du faux-semis. Lors du semis, un complément de **30 à 45 unités** d'azote est préconisé, à ajuster en fonction du reliquat azoté du sol.

DÉSHERBAGE

Le désherbage constitue une étape déterminante dans la réussite de la culture du tournesol. En effet, cette culture est particulièrement sensible à la concurrence des adventices en début de cycle, ce qui peut impacter fortement l'implantation et le rendement.

• Désherbage chimique en prélevée :

Il doit être réalisé rapidement après le semis, car il conditionne la réussite du contrôle des adventices dès les premiers stades de la culture. Plusieurs matières actives présentent une efficacité sur graminées et dicotylées annuelles, mais leur performance reste variable selon les conditions et les produits.

• Désherbage en postlevée :

Des solutions existent, notamment contre les graminées, mais leur spectre d'action reste limité. L'efficacité dépend fortement du stade d'intervention et des conditions d'application. Certains produits sont encore en cours d'évaluation ou soumis à des statuts réglementaires évolutifs (autorisation, refus ou essais complémentaires). Les essais confirment que le désherbage mécanique reste indispensable dans les systèmes actuels.

Consultez l'annexe 3: la liste des herbicides autorisés en Belgique (2026) et l'annexe 4 : Herbicides - Zones Tampons à respecter en Région wallonne (2026)

• Désherbage mécanique :

À privilégier et à intégrer systématiquement dans l'itinéraire technique. Il est particulièrement efficace sur adventices jeunes et permet de compléter l'action des herbicides. Les interventions doivent être adaptées au stade de la culture (herse étrille, houe rotative, bineuse), en veillant à intervenir précocement.

	Post-semis/ prélevée	Post-semis germé	Crosse ET avant étalement complet des cotylédons	Cotylédons (étalement complet)	1 paire de feuilles	2 paires de feuilles	3 à 4 paires de feuilles	5 à 8 paires de feuilles	Limite de passage de bineuse
Houe rotative*	15 km/h			10 km/h	10 à 15 km/h				
Herse étrille*	8 à 10 km/h ●●●			3 km/h max ●	4 km/h ●●	5 km/h ●●●	5 à 7 km/h ●●● ou ●●●●	5 à 7 km/h ●●● ou ●●●●	
Bineuse					3 km/h avec des protège-plants	4 km/h*	5 à 10 km/h*	5 à 10 km/h*	5 à 10 km/h*

Passage possible
 Passage possible avec précaution
 Passage à proscrire

Réglage de l'agressivité des dents de la herse : inclinaison des dents faible ● à forte ●●●●.

* Selon le type de guidage

RAVAGEURS



• Les oiseaux

Le tournesol est très vulnérable aux attaques d'oiseaux expliquées notamment par l'appétence de ses graines. Plusieurs parcelles ont dû être re-semées au cours de ces dernières années d'essais. Un levier d'action est la rapidité et l'homogénéité des levées. En préventif, les effaroucheurs (sonores ou visuels) peuvent constituer une méthode de dissuasion avec une efficacité variable. Les oiseaux occasionnent également des dégâts sur les capitules à la récolte.

Un semis « sous couvert », une piste pour réduire les dégâts d'oiseaux

Un essai de semis sous couvert a été mené en 2022 avec implantation fin août 2021 du couvert de phacélie, trèfle, avoine et féverole. En raison de la sécheresse printanière et la dureté du sol, le sol a dû être légèrement travaillé avant l'implantation du tournesol. Le couvert doit être détruit au plus tard au semis du tournesol, pour éviter une concurrence avec la culture, tout en laissant un état de surface suffisamment perturbant (effet de confusion). L'essai est assez satisfaisant car il n'y a eu que très peu de dégâts d'oiseaux. Cependant, les rendements sont légèrement moindres avec cette pratique. L'expérimentation devrait être répétée pour ajuster l'itinéraire technique.

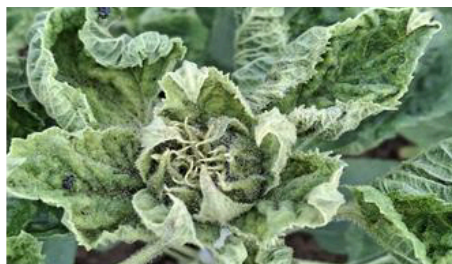
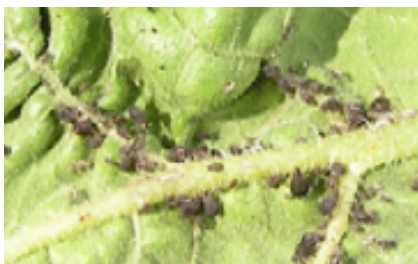


• Les limaces

Les dégâts de limaces peuvent être importants. Si une attaque est redoutée (présence de limaces, climat humide, antécédents d'attaques sur la parcelle) il est vivement conseillé d'appliquer des granulés en surface, au semis ou juste après présence de limaces avant le semis en période de pluie.

• Les pucerons

Les pucerons peuvent occasionner de grosses pertes de rendement (sévères attaques observées en 2022 et 2025) notamment quand les attaques se produisent avant la formation du bouton floral (jusqu'à 2 à 3 q/ha d'après terres inovia). Les piqûres de pucerons provoquent des crispations du feuillage. Ces symptômes offrent des conditions propices au développement du sclerotinia. Une corrélation importante a été observée dans les essais entre l'intensité des dégâts de pucerons et la présence de *sclerotinia*.



Consultez l'annexe 5 : la liste des insecticides autorisés en Belgique (2026)
'annexe 6 : Insecticides - Zones Tampons à respecter en Région wallonne (2026)

• Les taupins

Le taupin est généralement moins nuisible en tournesol qu'en maïs, en raison d'une phase sensible plus courte, mais il peut poser problème dans les parcelles à risque et doit être géré surtout par la prévention. En parcelles à risque, l'application d'un insecticide localisé au semis peut être envisagée pour protéger la levée, en complément de bonnes pratiques agronomiques (rotation, travail du sol).

MALADIES

Le sclérotinia

Le Sclérotinia est la principale maladie observée dans les essais . Elle peut apparaître sous quatre formes : du bouton, du capitule, de la tige et des feuilles (figure 3).

La tolérance aux maladies est un critère important dans le choix variétal car les moyens de lutte chimique sont limités. Les tolérances et sensibilités des variétés au *sclérotinia* varient en fonction des différentes formes de la maladie.

Les mesures prophylactiques telles que l'allongement des rotations, ou encore l'adaptation des intercultures prennent alors tout leur sens, en plus du choix de variétés les plus tolérantes possibles aux maladies .



Figure 3: les différentes formes de Sclérotinia (bouton, feuille, capitule et tige).



Consultez l'annexe 7: la liste des fongicides autorisés en Belgique (2026) et les Zones Tampons à respecter en Région wallonne (2026)

RÉCOLTE

La récolte du tournesol se fait au début de l'automne, lorsque les graines ont atteint un taux d'humidité inférieur à 10%. Il faut éviter les pertes à la récolte et broyer les résidus pour prévenir les maladies. la récolte se fait via la moissonneuse batteuse, idéalement avec rallonge à tournesol pour réduire les pertes .



La recherche continue et l'innovation sont essentielles pour maximiser le potentiel du tournesol dans un contexte agricole en constante évolution.



Bibliographie :

- C. Crevits, R. Meza, D. Eylembosch, F. Rabier, et les équipes techniques associées, « SunWall : Appui pour la mise en place d'une production locale d'huile de tournesol en Wallonie », Rapport intermédiaire – CRA-W -Période du 02-01-2021 au 31-10-2022
- Terres inovia, "Guide de culture Tournesol- 2026"

Annexe 1: résultats des essais variétaux 2025
en conventionnel

N° variété	Nom variété	Type	Obtenteur	Rendements corrigés à 9% d'humidité (kg/ha)				Poids à l'hectolitre (kg/hl)		Précocité				Tolérance aux maladies (L9)						Hauteur (cm)		Diamètre capitule (cm)		Nom variété																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
				2024		2023		2022		H24	H23	H24	H23	H24	H23	H24	H23	H24	H23	H24	H23	H24	H23		H24																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
				H24	H23	H24	H23	H24	H23																	H24	H23	H24	H23	H24	H23	H24	H23	H24	H23	H24	H23	H24																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										</

* Manque de pluie (40% de plantes manquantes) observé en 2024 sur les variétés LG50418 et RGT Buffalo malgré un très bon pouvoir germinatif. Ces variétés semblent avoir été fortement touchées par les dégâts de

limbes, puis d'achats.

** La rapidité à la levée s'exprime en un nombre de jours moyen séparant le semis de la levée à 100%.

*** La mesure de la rapidité de développement fait référence au stade 2 à 6 feuille du tournesol. Elle est présentée sous forme d'une cote de 1 (variété au développement tardif) à 9 (variété au développement rapide).

**** La mesure de l'humidité à la récolte peut être un indicateur de la précocité à la maturité des variétés.

Maladies et verse
1 = Très sensible
9 = Très résistant

Annexe 2: résultats des essais variétaux 2025 en agriculture biologique



Tournesol: bilan de l'essai variétal bio 2025 implanté à Gembloux



N° variété	Nom variété	Type	Obtenteur	Rendement s corrigés à 9% d'humidité (kg/ha)	Poids à l'hectolitre (kg/hl)	Précocité			Tolérance aux maladies (1-9)			Tolérance à la verse (1-9)	Hauteur (cm)	Diamètre capitule (cm)	Nom variété	N° variété
						Rapidité de levée*	Date de floraison	Humidité à la récolte**	Sclérotinia sur feuille	Sclérotinia sur capitule	Phoma sur tige					
1	ES Agora	Linoléique	Lidea	2520	44,3	19	06-juil	12,9	6,7	7,8	8,6	9,0	136	15	ES Agora	1
2	ES Lena	Linoléique	Linagrain	2540	42,5	19	04-juil	17,9	7,1	8,8	8,6	8,0	140	13	ES Lena	2
3	LG50268	Oléique	Linagrain	1763	41,6	15	29-juin	15,0	6,9	7,5	8,2	7,0	121	14	LG50268	3
4	LG50450	Linoléique	Linagrain	2629	43,6	20	08-juil	14,0	7,4	8,5	8,8	9,0	136	14	LG50450	4
5	NK Delfi	Linoléique	Lidea	3102	44,8	21	08-juil	15,2	6,4	8,7	8,6	9,0	154	14	NK Delfi	5
6	RGT Axell M	Linoléique	Mas seeds	2789	44,4	19	09-juil	14,5	6,7	7,3	8,8	9,0	138	14	RGT Axell M	6
7	RGT Buffallo	Oléique	Mas seeds	2342	43,4	19	08-juil	16,2	6,4	6,3	8,0	9,0	124	12	RGT Buffallo	7
8	Suomi	Linoléique	Syngenta	2835	45,1	20	07-juil	12,5	5,7	8,0	8,0	9,0	150	14	Suomi	8
9	SY Arco	Oléique	RGT	2366	42,2	21	02-juil	12,8	5,2	7,7	8,6	9,0	132	13	SY Arco	9
Moyenne de l'essai				2543	43,6	19	06-juil	14,6	6,5	7,9	8,5	7,0	137	13,6		

* La rapidité à la levée s'exprime en un nombre de jours moyen séparant le semis de la levée à 100%.

**La mesure de l'humidité à la récolte peut être un indicateur de la précocité à la maturité des variétés.

Maladies et verse
1 = Très sensible
9 = Très résistant

Annexe 3: Liste des herbicides autorisés en Belgique (2026)



TOURNESOL : LISTE DES HERBICIDES AUTORISES EN BELGIQUE (2026)

(Mise à jour : CRA-W - Juin 2026)

Source officielle : <https://fytoweb.be>

Matières actives et concentration	Noms des produits commerciaux	N°autorisation	Doses produit/ha	Firmes	Formulation	Nb d'applic. Max	Délai avant récolte (DAR)	Zone tampon (acte d'autorisation)	Remarques
PRE-LEVÉE :									
acide pélargonique 680 g/l	BELOUKHA KALINA KATAMISA	10586P/B 10631P/B 10632P/B	16 l/ha 16 l/ha 16 l/ha	Certis Belchim Certis Belchim Certis Belchim	EC EC EC	2	-	1 m	Contre chénopodes blancs 1-2 applications avec un intervalle d'au moins 7 jours entre deux applications
Clomazone 50 g/l + diméthénamide-p 400 g/l	CONAXIS	38658P/B	1,5 l/ha	BASF	CS	1	-	10 m (75%)	Contre panique pied-de-coq et dicotylées annuelles Max. 1 kg diméthénamide-p/ha/12 mois
diméthénamide-p 720 g/l	ARUNDO FRONTIER ELITE GROMETA	10497P/B 9387P/B 10547P/B	1 l/ha 1 l/ha 1 l/ha	BASF BASF BASF	EC EC EC	1 1 1	- - -	20 m	Contre graminées annuelles et dicotylées annuelles. Max. 1 kg diméthénamide-p/ha/12 mois
napropamide 450 g/l	DEVRIKOL	30228P/P 7716P/B	2 l/ha	UPL Corp	SC	1	-	1 m	Contre graminées annuelles et dicotylées annuelles. Incorporer superficiellement.
pethoxamide 600 g/l	JUAN KOBAN MOJANG PETOXELCOR 600 SUCCESSOR 600	11003P/B 9769P/B 28772P/B 32517P/P 9504P/B	2 l/ha 2 l/ha 2 l/ha 2 l/ha 2 l/ha	FMC Chemical FMC Chemical FMC Chemical PHYBELCO FMC Chemical	EC EC EC EC EC	1 1 1 1 1	- - - - -	20 m	Tournesol : BBCH00-09 Max. 1,2 kg pethoxamide/ha/24 mois.
POST-LEVÉE :									
Anti-graminées :									
cléthodime 180 g/l	BRIXTON	11210P/B	1 l/ha	SIPCAM OXON	EC	1	-	1 m (90%)	Tournesol : BBCH12-33
cléthodime 240 g/l	PHYBELDIM 240 EC PHYBELDIM 240 EC V-DIM VEXTADIM 240 EC	29683P/P 36578P/P 36631P/B 11064P/B	0,5 l/ha	PHYBELCO PHYBELCO VEXTACHEM SRL	EC	1	70	1m (50%)	Tournesol : BBCH10-30 0,5 l/ha contre graminées annuelles
halauxifène-méthyl 3 g/l	VIBALLA	36593P/B	1 l/ha	CORTEVA	EC	1	-	1m (90%)	Tournesol : BBCH14-19
propaquizafop 100 g/l	AGIL ZETROLA	8514P/B 10727P/B	0,75 l/ha 0,75 l/ha	ADAMA ADAMA	EC EC	1 1	-	1 m	Tournesol : BBCH14-39

Légende :
CS = suspension de capsules
EC = concentré émulsionnable
SG = granulés solubles dans l'eau
SL = concentré soluble
WG = granulés à disperser dans l'eau

Pour toute mise à jour des autorisations de produits phytosanitaires en Belgique, consultez le site <https://fytoweb.be>
Le CRA-W et le CePiCOP ne peuvent être tenus responsables des dommages à la culture ou à un manque d'action.



Avec le soutien financier du
SPW ARNE de la RW –
Recherche et Développement –
Centre Pilote CePiCOP



Annexe 4 : Herbicides : Zones Tampons à respecter en Région wallonne (2026)



Matière active Et concentration	Produits Commerciaux	N° autorisation	Zone Tampon (acte d'autorisation)	1) Le long des cours d'eau, plans d'eau, etc. ZT min = 6 m Technique de pulvérisation			2) Le long des fossés de bords de route, des fossés de drainage, etc. ZT min = 1 m Technique de pulvérisation		
				50 %	75 %	90 %	50 %	75 %	90 %
Acide pélargonique 680 g/l	BELOUKHA KALINA KATAMISA	10586P/B 10631P/B 10632P/B	1m	6 m	6 m	6 m	1 m	1 m	1 m
Diméthénamide-p 720 g/l	ARUNDO FRONTIER ELITE GROMETA	10497P/B 9387P/B 10547P/B	20 m	10 m	6 m	6 m	10 m	5 m	1 m
Pethoxamide 600 g/l	JUAN KOBAN MOJANG PETOXELCOR 600 SUCCESSOR 600	11003P/B 9769P/B 28772P/B 32517P/P 9504P/B	20 m	10 m	6 m	6 m	10 m	5 m	1 m
Cléthodime 180 g/l	BRIXTON	11210P/B	1m	6 m	6 m	6 m	1 m	1 m	1 m
Cléthodime 240 g/l	PHYBELDIM 240 EC PHYBELDIM 240 EC V-DIM VEXTADIM 240 EC	29683P/P 36578P/P 36631P/B 11064P/B	20 m (75%)						
Halauxifène-methyl 3 g/l	VIBALLA	36593P/B	1 m	6 m	6 m	6 m	1 m	1 m	1 m
Propaquizafop 100 g/l	AGIL ZETROLA	8514P/B 10727P/B	1 m	6 m	6 m	6 m	1 m	1 m	1 m

(Données recueillies sur [fytoweb](https://www.fytoweb.be) datant du 03/07/2026)

ZT min: zones tampons minimales

50%, 75%, 90% : la largeur de la zone tampon varie selon les mesures anti-dérive qui seront appliquées



Ces informations étant susceptibles d'évoluer, il est conseillé de vérifier si des modifications ont été apportées sur [Phytoweb](https://www.fytoweb.be).

Annexe 5 : Liste des insecticides autorisés en Belgique (2026)



Insecticides autorisés en Belgique en tournesol (Mise à jour : Juin 2026) :

Matières actives et concentration	Produits Commerciaux	N° Autorisation	Acariens tétranyques	Nb applic.	Mouches blanches /aleurodes	Nb applic.	Pucerons	Nb applic.	Thrips	Nb applic.	Firmes	Formulation	Nb d' applic. Max (a)	Délai avant récolte	Zone tampon (acte autorisation)
Deltaméthrine 15g/l	DECIS 15 EW PATRIOT PROTECH SPLIT	10646P/B 10717P/B 10718P/B	/	/	/	/	0.5 l/ha	1	/	/	BAYER CROPSCIENCE	EW	1	60 jours	5 m
Insecticides autorisés en agriculture biologique :															
Maltodextrine 476 g/l	ERADICOAT MAX	10940P/B	20 l/ha contre les acariens tétranyques (au moins 3 jours entre 2 applications) et mouches blanches/aleurodes								CERTIS BELCHIM	SL	1-5		1 m (90%)

Granulés à incorporer lors du semis :

Matière active et concentration	Produit Commercial	N° autorisation	Contre le taupin	Nb applic.	Firme	Formulation	Nb d' applic. Max	Délai avant récolte	Zone tampon (acte autorisation)
téfluthrine 5 g/kg	SOILGUARD 0,5 GR	11137P/B	15 kg/ha, à incorporer dans la ligne de semis, à minimum 4 cm de profondeur (avec un microgranulateur-incorporeur)	1		GR	1/ culture	-	1 m
téfluthrine 15g/kg	TEFLIX	29371P/B	7-10 kg/ha, à incorporer à minimum 5 cm de profondeur. Le produit doit être appliqué uniformément sur la surface du sillon de semis.	1	Certis Belchim	GR	1/24 mois	-	1m

EW : Emulsion, huile dans eau
GR : Granulé
SL : Concentré soluble
WG : Granulés à disperser dans l'eau

Annexe 6 : Insecticides - Zones Tampons à respecter en Région wallonne (2026)

Matières actives et concentration	Produits Commerciaux	N° autorisation	Zone Tampon (acte d'autorisation)	1) Le long des cours d'eau, plans d'eau, etc.			2) Le long des fossés de bords de route, des fossés de drainage, etc.		
				ZT min = 6 m			ZT min = 1 m		
				Technique de pulvérisation			Technique de pulvérisation		
				50 %	75 %	90 %	50 %	75 %	90 %
/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Insecticides autorisés en agriculture biologique :									
Maltodextrine 476 g/l	ERADICOAT MAX	10940P/B	1 m (90%)	-	-	6 m	-	-	1 m

(Données recueillies sur [fytoweb](https://fytoweb.be) datant du 03/07/2026)

ZT min: zones tampons minimales

50%,75%, 90% : la largeur de la zone tampon varie selon les mesures anti-dérive qui seront appliquées



Ces informations étant susceptibles d'évoluer, il est conseillé de vérifier si des modifications ont été apportées sur [Phytoweb](https://fytoweb.be).

Annexe 7 : Liste des insecticides autorisés en Belgique et les Zones Tampons à respecter en Région wallonne (2026)



TOURNESOL : LISTE DES PRODUITS FONGICIDES AUTORISES EN BELGIQUE (2025)

(Mise à jour CRA-W : Octobre 2025)

Matières actives et concentration	Produits commerciaux	N°autorisation	Doses /ha						Firmes	Formulation	Nb applic. Max	Délai avant récolte	Zone tampon (acte autorisation)	t) Le long des cours d'eau, plans d'eau, etc. ZT min = 6 m			2) Le long des fossés de bords de route, des fossés de drainage, etc. ZT min = 1 m			
														Technique de pulvérisation			Technique de pulvérisation			
							Sclerotinia	Pourriture grise						50 %	75 %	90 %	50 %	75 %	90 %	
azoxystrobine 200 g/l + prothioconazole 175 g/l	CLARO 375 SC	30761P/B					11	11		SC	1	-	10 m							
BIO-FONGICIDES – Autorisation en agriculture biologique																				
						Fonte des semis	Cryptogames du sol	Sclerotinia	Pourriture grise											
1.10 ⁸ CFU/g Coniothyrium minitans	LALSTOP CONTANS WG En post-levée, dès la présence de sclérotés dans le sol	9389P/B						2-4 kg		BAYER	WG	1	-	1 m	6 m	6 m	6 m	1 m	1 m	1 m
35% Streptomyces souche K61	LALSTOP K61 WP	9809P/B					1kg				WP	2 (i)	-							
1,5. 10 ⁸ CFU/g Trichoderma harzianum souche T-22	TRIANUM - GR	9851P/B				0,375 - 0,75 kg/m ³ de subst rat					GR	4	-	1m	6m	6m	6m	1m	1m	1m
1. 10 ⁸ CFU/g Trichoderma harzianum souche T-22	TRIANUM - P	9793P/B				15kg					WG	1		1m	6m	6m	6m	1m	1m	1m

- (a) Intervalle minimum entre 2 applications : 3 jours
(b) Intervalle minimum entre 2 applications : 7 jours
(c) Intervalle entre 2 applications : 8 jours
(d) Intervalle minimum entre 2 applications : 7 à 14 jours
(e) Intervalle minimum entre 2 applications : 10 jours
(f) Intervalle minimum entre 2 applications : 10 à 14 jours
(g) Intervalle minimum entre 2 applications : 14 jours
(h) Intervalle minimum entre 2 applications : 15 jours
(i) Intervalle minimum entre 2 applications : 21 jours

EC : Concentré émulsionnable
SC : Suspension concentrée
SL : Concentré soluble
WG : Granulés à disperser dans l'eau
WP : Poudre mouillable

Pour toute mise à jour des autorisations de produits phytosanitaires en Belgique, consultez le site <https://fytoweb.be>
Le CRA-W et le CePiCOP ne peuvent être tenus responsables des dommages à la culture ou à un manque d'action.



Avec le soutien financier du
SPW ARNE de la RW –
Recherche et Développement–
Centre Pilote CePiCOP



ZT min: zones tampons minimales
50%,75%, 90% : la largeur de la zone tampon varie selon les
mesures anti-dérive qui seront appliquées



Ces informations étant susceptibles d'évoluer, il
est conseillé de vérifier si des modifications ont
été apportées sur [Phytoweb](https://fytoweb.be).

